

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 8 février 2024

**Délibération n°2024-001 - Tourisme – Epic Pays de Fontainebleau Tourisme –
Représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme –
Modification N°1**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	49
Ne prend pas part au vote	0
Votants	49
Abstention	0
Suffrage exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 2 février, s'est réuni, Salle La Samoienne, à Samoies-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Alain THIÉRY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Olivier MAGRO à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Isabelle BOLGERT à M. Thibault FLINÉ
Mme Anne GHYSSENS à M. Vitor VALENTE
Mme Mylène MUSY à Mme Sonia RISCO
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

M. Patrick POCHON à M. Jean-Philippe POMMERET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Anne-Sophie GUERIN

Mme Audrey TAMBORINI

Mme Marie-Laure VASSEUR

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Gérard TAPONAT

M. David DINTILHAC (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023)

Mme Nathalie VINOT (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023)

Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)

M. Olivier MAGRO (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)

M. Nicolas PIERRET (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)

M. Yannick TORRES (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et des délibérations N°2024/01 à N°2024/05)

Mme Sonia RISCO (pour le vote des délibérations N°2024/10 et N°2024/11)

Mme Mylène MUSY (pour le vote des délibérations N°2024/10 et N°2024/11)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N°2024/12)

M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024/12)

Secrétaire de Séance : M. Jean HÉLIE

Références juridiques :

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-21**
- **Le code du tourisme, et notamment les articles L. 111-1, L. 133-2 à L. 133-10-1**
- **La délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2009 approuvant la création d'un office de tourisme communautaire sous la forme d'un établissement public industriel et commercial**
- **La délibération du conseil communautaire du 12 novembre 2009 approuvant les statuts de l'EPIC Fontainebleau Tourisme et fixant le nombre des membres et la composition du comité de direction**
- **La délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 précisant que cet office de tourisme doit répondre aux normes d'un classement en catégorie I**
- **Les statuts de l'office de tourisme**
- **Les délibérations N°2020-168 et N°2020-169 du conseil communautaire du 10 septembre 2020, désignant les représentants du conseil communautaire et des professionnels et organismes intéressés**

Rapporteur : M. Laurent ROUSSEL

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 30 janvier 2024.

Le conseil communautaire du 10 septembre 2020 a désigné par délibération N°2020-168 les représentants des professionnels et des organismes au tourisme du territoire de la Communauté d'agglomération, afin de siéger au comité de direction de Pays Fontainebleau Tourisme.

Pour mémoire, les membres suivants ont été désignés pour la durée du mandat :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom	Désignation	Nom	Désignation
Château de Fontainebleau	Le/la Président(e) de l'établissement public du château de Fontainebleau ou son représentant	Gérard TENDRON Amis du château de Fontainebleau	Le/la Président(e) des Amis et Mécènes du château de Fontainebleau
Office National des Forêts	Le/la Directeur(trice) de l'agence territorial ONF Paris Est ou son représentant	Bertrand DEHELLY Amis de la Forêt de Fontainebleau	Le/la Président(e) des Amis de la Forêt de Fontainebleau
Paul BERTIER	Directeur de l'hôtel Victoria - Fontainebleau	Guy DE CORDON	Directeur du château de Bourron-Marlotte
Marie CANO	Directrice du Novotel - Ury	Stéphane VERYNAUD	Propriétaire du gîte de France La Martinière
Phoebe PERDREAU	Directrice société Caval & Go	Claire MORAT	Responsable du site du Bo Ranch
Jean-Louis BOULET	Directeur du golf de Cély	Audrey TERRIER	Responsable Citésport
Nicolas QUENU	Direction des éditions du Sabot Rouge	Alessandra DE FREITAS	Restaurant l'Ecailler du Château

Or, Mme Alessandra DE FREITAS a donné sa démission de son poste de représentante suppléante à l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme.

Ainsi, il convient de procéder à son remplacement.

Représentant suppléant à remplacer	Candidat représentant suppléant
Alessandra DE FREITAS	M. Frédéric DESCAMPS - Directeur de l'Hippodrome de la Solle

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un représentant suppléant des représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme sur le territoire de la Communauté d'agglomération,

- Désigner, suite à la démission de Mme Alessandra DE FREITAS, M. Frédéric DESCAMPS, représentant suppléant des représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- Autoriser ledit représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée à l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme.

Décision

L'assemblée décide à l'unanimité, de :

- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un représentant suppléant des représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- Désigner, suite à la démission de Mme Alessandra DE FREITAS, M. Frédéric DESCAMPS, représentant suppléant des représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- Autoriser ledit représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée à l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean HELIE



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **13 FEV. 2024**
Date de mise en ligne le **13 FEV. 2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr